

## ALFACA II

Améliorer l'accueil et la prise en charge des enfants non accompagnés en augmentant de manière structurelle la qualité et la quantité des soins dispensés en milieu familial



## RAPPORT PAYS : BELGIQUE

État des lieux de la prise en charge familiale des enfants non accompagnés

# ALFACA II

## RAPPORT PAYS : BELGIQUE

### État des lieux de la prise en charge familiale des enfants non accompagnés



© Nidos, Pleegzorg Vlaams-Brabant en Brussel, Mentor-Escale et Minor-Ndako, mai 2019  
Publié par : Stichting Nidos, Maliebaan 99, 3581 CH Utrecht, Pays-Bas  
Auteurs : Lenny Trogh & Manuelle Theys  
Traduit par : Telelingua International sa/nv

Ce rapport national a été publié dans le cadre du projet ALFACA II (février 2018 - juillet 2019). Son objectif consiste à mettre en place des placements familiaux durables en Belgique, en Croatie, à Chypre, en Grèce et en Italie.

Le contenu de ce rapport ne représente que le point de vue des auteurs et relève de leur seule responsabilité. La Commission européenne décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.

Cofinancé par le  
Programme REC de  
l'Union européenne



# TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ DU RAPPORT .....	4
<b>1. L'ÉTAT DES LIEUX DU PLACEMENT FAMILIAL EN BELGIQUE</b> .....	<b>5</b>
1.1 Contexte national actuel .....	5
1.2 Contexte régional actuel .....	5
1.3 Analyse SWOT .....	7
1.4 Bonnes pratiques appliquées en Belgique .....	9
1.5 Difficultés liées à la poursuite de la mise en œuvre de l'accueil dans les familles	10
1.6 Pratiques à développer .....	11
1.7 Participation des enfants à l'analyse de la situation .....	12
<b>2. RECOMMANDATIONS</b> .....	<b>13</b>
2.1 Au niveau national .....	13
2.2 Au niveau régional .....	13
<b>3. PLAN D'ACTION</b> .....	<b>15</b>
3.1 Au niveau national .....	15
3.2 Au niveau régional .....	15
<b>4. PLAN DE DIFFUSION</b> .....	<b>16</b>
ANNEXE .....	17
Formation Alfaca en Belgique .....	17

# RÉSUMÉ DU RAPPORT

Ce rapport donne un aperçu de la situation actuelle du secteur du placement familial dans le contexte belge. Il traite de l'organisation de la protection de la jeunesse dans le pays, et des différences entre la protection de la jeunesse en général et la protection des enfants non accompagnés en particulier. Bien qu'il existe de nombreuses différences au niveau organisationnel et politique (financement), il existe également de nombreuses similitudes en termes de contenu qualitatif du placement familial et des difficultés auxquelles sont confrontées les agences de placement familial des deux côtés du pays. L'objectif de ce rapport consiste à mettre en évidence les similitudes, mais aussi les différences spécifiques existant entre le Sud de la Belgique (communautés francophone et germanophone) et le Nord (communauté néerlandophone).

Le rapport commence par citer des faits et des chiffres des deux côtés du pays, qui décrivent l'état des lieux actuel en matière de placement familial en Belgique.

Ensuite, une analyse SWOT est présentée et développée. Une attention particulière est accordée aux bonnes pratiques (forces), aux difficultés éventuelles (faiblesses et menaces) et aux pratiques à développer (pistes à creuser). Dans chaque section, les problèmes sont expliqués pour l'ensemble du pays et pour les deux régions.

Les recommandations sont spécifiées au niveau national, ainsi qu'au niveau régional. Le plan d'action inclus dans le rapport s'appuie sur ces recommandations, et cela s'applique également au plan de diffusion.

# 1. L'ÉTAT DES LIEUX DU PLACEMENT FAMILIAL EN BELGIQUE

## 1.1 Contexte national actuel

La plupart des enfants non accompagnés en Belgique sont toujours hébergés dans d'importants centres d'accueil répartis dans tout le pays. Depuis 2016, le Service d'aide à la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles a créé 100 places pour les enfants non accompagnés les plus vulnérables, situées dans de petits groupes résidentiels (Plan MENA). Le gouvernement flamand a créé 150 places (par groupes de 10 enfants non accompagnés) depuis 2017. En 2018, 2 456 enfants étaient enregistrés comme enfants non accompagnés en Belgique.

Selon la loi belge sur la tutelle, les enfants non accompagnés sont des enfants âgés de moins de 18 ans, qui ne sont pas accompagnés d'une personne ayant autorité ou tutelle sur eux et qui sont citoyens d'un pays hors de l'Espace économique européen. En outre, ils sont demandeurs d'asile ou leur séjour en Belgique n'est pas autorisé<sup>1</sup>. En 2016, la plupart des enfants demandeurs d'asile non accompagnés étaient des garçons (87 %) âgés de 14 à 17 ans. Ils provenaient principalement d'Afghanistan (79,1 %), de Guinée (13,9 %), de Syrie (7,5 %), de Somalie (6,4 %) ou d'Érythrée (5,8 %)<sup>2</sup>.

A son arrivée sur le territoire belge ou à la frontière, chaque enfant non accompagné est placé pour une durée maximale de 15 jours (qui peut être prolongée une fois) dans un centre d'observation et d'orientation. Chaque enfant a un tuteur désigné qui protège ses intérêts dans différents domaines de la vie. Cela inclut la recherche d'un environnement de vie stable (par exemple un placement résidentiel qui peut ou non être spécifiquement destinés aux enfants non accompagnés, une famille d'accueil).

## 1.2 Contexte régional actuel

### **Flandre**

De plus en plus d'enfants non accompagnés sont pris en charge dans des familles d'accueil en Flandre<sup>3</sup>. En 2018, 14 % de ces jeunes demandeurs d'asile (349) ont été placés dans des familles d'accueil<sup>4</sup>. 296 d'entre eux (84 %) vivaient avec des familles d'accueil qu'ils connaissaient déjà, tandis que 53 enfants non accompagnés (16 %) allaient vivre avec des familles d'accueil qu'ils ne connaissaient pas.

Sur une période totale de trois ans (entre 2016 et 2018), 504 enfants non accompagnés ont été placés dans des familles d'accueil. 428 d'entre eux (85 %) vivaient dans des familles d'accueil qu'ils connaissaient déjà, tandis que 76 enfants non accompagnés (15 %) allaient vivre avec des familles<sup>5</sup> d'accueil qu'ils ne connaissaient pas.

---

<sup>1</sup> Loi belge de 2002 sur la tutelle.

<sup>2</sup> Office belge de l'immigration, 2017.

<sup>3</sup> Partie néerlandophone de la Belgique ; Foyer d'accueil en Flandre, 2017

<sup>4</sup> Fedasil, l'agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile, 2018

<sup>5</sup> Rapport final 2018 de Geef de wereld een thuis (donner au monde une maison).

## **Communautés francophones et germanophones depuis 2015**

La crise migratoire de 2015 a donné lieu à des projets pilotes offrant des alternatives aux structures d'accueil pour enfants non accompagnés, en proposant une véritable vie familiale aux enfants qui n'ont pas pu s'adapter à la vie en communauté. Face à cette nouvelle réalité, l'agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile (Fedasil) et L'Aide à la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont souligné l'urgence de la création d'un projet de placement en famille d'accueil des enfants non accompagnés. Cette forme innovante d'accueil implique également les familles elles-mêmes dans la mise en œuvre du projet, afin qu'elles puissent exprimer leurs propres souhaits. L'accueil en famille donne aux enfants non accompagnés la possibilité de grandir dans un environnement sûr, leur permettant de s'intégrer pleinement dans la société belge, c'est-à-dire à la fois socialement et sur le plan scolaire.

Ces deux organismes publics ont confié à Mentor-Escale la responsabilité de créer et d'organiser ce nouveau projet. Pour atteindre cet objectif, Mentor-Escale a créé en janvier 2016 une méthodologie permettant de gérer toutes les phases du projet :

- Sensibilisation et recrutement des familles
- Élaboration du projet avec les familles
- Étude des profils des enfants non accompagnés
- Opérer les apparentements entre les jeunes proposés à l'accueil et les familles prêtes à accueillir un jeune
- Suivi du placement
- Gestion de la dernière phase d'accueil (majorité, indépendance, retour au centre d'accueil, regroupement familial)

En trois ans seulement, le projet a donné lieu à 60 placements, dont 11 sont des placements en famille élargie, 18 sont des placements dans des familles qui connaissaient déjà les enfants non accompagnés et 31 sont le résultat de l'apparentement<sup>6</sup> opéré par l'Equipe Famille de Mentor-Escale. Contrairement à son homologue flamand, Mentor-Escale a organisé davantage de placements dans des familles n'ayant aucun antécédent culturel commun et aucun lien biologique avec les enfants non accompagnés. Et pourtant, il n'y a eu que quatre retours dans une structure d'accueil<sup>7</sup>.

Parallèlement aux placements réalisés dans le cadre du projet, Mentor-Escale collabore également avec FSM (Famille sur Mesure), structure spécialisée dans le recrutement de familles et dans le suivi de placements réalisés dans des « familles de culture similaire ». Au début du projet, une répartition spécifique des rôles entre Mentor-Escale et FSM a été établie dans le cadre d'un accord de coopération. Selon les termes de cet accord, FSM est chargée du recrutement des familles et du suivi de 10 placements par an, avec le soutien de Mentor-Escale, qui reste responsable de l'apparentement.

---

<sup>6</sup> Rapport d'activité *Mentor Escale 2015* ; rapport d'activité *Mentor Escale 2016* ; rapport d'activité *Mentor Escale 2017*.

<sup>7</sup> Idem.

## 1.3 Analyse SWOT

Remarque : informations en noir = thèmes communs à l'ensemble du pays, informations en violet = thèmes spécifiques au Sud (Wallonie), informations en bleu = thèmes spécifiques au Nord (Flandre)

Analyse interne	
Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilité de recrutement de familles et de mise en adéquation avec des « familles de culture similaire » et des familles d'accueil belges</li> <li>• Participation à des projets européens</li> <li>• Collaboration avec des organismes internationaux, et notamment avec l'UNHCR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés), l'OIM (Organisation Internationale pour les migrations) et la Croix-Rouge</li> <li>• Prise de conscience à l'échelle nationale et changement de mentalité concernant les résultats positifs du placement en famille d'accueil d'enfants non accompagnés</li> <li>• Bonnes relations de travail avec les partenaires (entités fédérées, tuteurs, structures d'accueil, etc.)</li> <li>• « Pool tuteurs » caractérisé par une collaboration positive entre les tuteurs et Mentor-Escale en matière de placement familial</li> <li>• Méthodologie de haute qualité reconnue par les partenaires et les instances de financement</li> <li>• Possibilité de rester en famille d'accueil jusqu'à l'âge de 25 ans</li> <li>• En cas de regroupement familial, il est possible de poursuivre le placement en famille d'accueil pendant une période limitée (pouvant aller jusqu'à six mois), afin de garantir le suivi de l'enfant non accompagné et de ses parents</li> <li>• Recherche scientifique</li> <li>• Placement simple et rapide</li> <li>• Le placement en famille d'accueil d'enfants non accompagnés fait partie du système général de placement en famille d'accueil et offre un meilleur accès à différents types de soutien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de familles d'accueil</li> <li>• Il faut améliorer la préparation des enfants non accompagnés au niveau de leurs attentes en matière de placement familial</li> <li>• Absence d'encadrement intensif pour les enfants non accompagnés vivant en famille d'accueil</li> <li>• Incertitudes quant à l'avenir, pas de perspectives à long terme pour le projet</li> <li>• Perte de subventions fédérales</li> <li>• Manque de subventions</li> <li>• Petite équipe travaillant sur une zone géographique étendue</li> <li>• Pas de processus de placement accéléré</li> <li>• L'encadrement et le soutien financier prennent fin lorsqu'un enfant atteint l'âge de 18 ans (même si l'enfant non accompagné reste dans une famille)</li> <li>• Le placement des enfants non accompagnés en familles d'accueil fait partie du système général de placement en famille d'accueil, ce qui peut induire un manque d'encadrement spécifique pour les enfants non accompagnés qui se trouvent dans des familles d'accueil</li> </ul>

## Analyse externe

Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation des communautés ethniques/culturelles au placement en famille d'accueil des enfants non accompagnés</li> <li>• Sensibilisation à la prise en charge familiale (Parc Maximilien par exemple, où les habitants s'occupent volontairement des migrants dans leur propre maison)</li> <li>• Recrutement de familles ethniques/culturelles</li> <li>• Poursuite de l'élaboration d'une méthodologie appliquée au regroupement familial et le travail adapté à la culture</li> <li>• Meilleure préparation des enfants non accompagnés au placement familial</li> <li>• Sensibilisation plus poussée des structures d'accueil, des tuteurs, de Fedasil</li> <li>• Pendant l'encadrement : fournir des soins axés sur le traumatisme</li> <li>• Mener d'autres travaux de recherche scientifique</li> <li>• Créer la possibilité d'une « famille de soutien » disponible pour la famille d'accueil de l'enfant non accompagné, afin que l'éducation puisse être partagée et que la famille d'accueil puisse parfois faire une pause tout en continuant à s'occuper de l'enfant</li> <li>• Créer des partenariats avec d'autres organisations sur la question du regroupement familial et sur le problème lié à l'absence de documents juridiques</li> <li>• Améliorer/accroître l'utilisation des réseaux transfrontaliers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changements politiques/élections ; il peut y avoir un changement de volonté des gouvernements (européens, nationaux, régionaux) d'accueillir des demandeurs d'asile</li> <li>• Manque de familles d'accueil</li> <li>• Certaines subventions arrivent à terme</li> <li>• Manque de soins spécialisés axés sur le traumatisme pendant l'encadrement, au sein des services de santé mentale</li> <li>• Comment gérer/traiter les anciens enfants non accompagnés qui vivent en famille d'accueil et dont le statut est illégal. Droit aux soins (par opposition à la politique extérieure)</li> </ul>

## 1.4 Bonnes pratiques appliquées en Belgique

Le nombre de placements d'enfants non accompagnés dans des familles d'accueil a enregistré une augmentation significative. Dans le Sud de la Belgique (communautés francophone et germanophone), aucun placement n'a été effectué avant 2016. Depuis que Mentor-Escale a été accrédité pour organiser le placement en famille d'accueil d'enfants non accompagnés, 60 placements ont été menés à bien. Avant 2016, 130 enfants non accompagnés étaient placés dans des familles d'accueil en Flandre, alors qu'à la fin de 2018, 349 enfants non accompagnés étaient hébergés dans des familles d'accueil.

On assiste à une prise de conscience nationale et à un changement de mentalité au vu des résultats positifs obtenus en termes de placement d'enfants non accompagnés en famille d'accueil ; et, en règle générale, il existe de bonnes relations de travail avec des partenaires tels que les entités fédérées, les tuteurs et les centres d'accueil.

**De nombreuses similitudes peuvent être observées entre les différentes régions du pays.** Flanders Foster Care et Mentor-Escale disposent toutes deux d'un système organisé de placement en famille d'accueil destiné aux enfants non accompagnés ; il est financé par les autorités fédérales et locales. Des équipes multidisciplinaires organisent régulièrement des réunions d'intervision et de supervision. Les organismes de placement familial ont mis au point une méthodologie spécifique pour le placement familial, en s'appuyant à la fois sur l'expertise existante en matière d'enfants non accompagnés et sur l'expertise en matière de placement familial. Ces structures évaluent en permanence les procédures appliquées et la méthodologie utilisée pour répondre aux besoins des enfants non accompagnés, de leurs familles d'accueil et des travailleurs du secteur du placement familial.

Il est aussi possible de recruter tant des « familles de culture similaire » que des familles d'accueil belges. Le fait de pouvoir vivre au sein d'une famille d'origine culturelle identique (ou s'en rapprochant) peut certainement constituer un facteur de protection pour certains enfants non accompagnés. Le contexte culturel est donc l'un des sujets pris en compte lors de la mise en relation entre un enfant non accompagné et une famille. Mais ce n'est pas le seul critère pris en compte.

Les agences belges de placement familial participent à des projets européens (ALFACA, FAB) et collaborent avec des agences internationales (HCR, OIM, Croix-Rouge) pour partager leur expérience et leur expertise, dans le but d'améliorer le concept de placement familial en Europe et dans le monde. Par exemple, le HCR a invité Mentor-Escale à Bangkok pour présenter son projet de placement familial pour enfants non accompagnés.

**Les communautés francophone et germanophone disposent d'un « pool tuteurs »** qui se caractérise par une collaboration positive en matière de prise en charge familiale entre les tuteurs et Mentor-Escale. L'équipe « Familles d'accueil » de Mentor-Escale invite deux fois par an minimum les tuteurs de ce pool à prendre part à des discussions. C'est l'occasion de partager des informations sur l'évolution du projet et de faire un brainstorming sur l'amélioration des pratiques et de la communication. La méthodologie qualitative utilisée est reconnue par les partenaires et par les instances de financement. Parmi ces projets, certains ont un taux de réussite supérieur à 90 %<sup>8</sup>.

Un autre point fort est l'organisation, par Mentor-Escale, d'événements tels que la « journée des familles », où les parents d'accueil sont formés tandis que les enfants non accompagnés participent à des groupes de discussion, et que les enfants biologiques sont inscrits dans une autre activité. Après ces séances, toutes les familles déjeunent ensemble, puis participent à d'autres types d'activités

---

<sup>8</sup> Mentor-Escale, *rapport d'activité 2017*.

l'après-midi. Autre exemple d'événement : « l'apéro-familles », une soirée organisée au moins trois fois par an et au cours de laquelle les parents d'accueil peuvent partager les bonnes pratiques ainsi que les difficultés rencontrées dans la vie quotidienne avec un enfant non accompagné. L'an dernier, Mentor-Escale a eu l'occasion d'inviter des enfants non accompagnés à un camp de vacances d'été.

Mentor-Escale a également participé à la création d'une formation spéciale portant sur la prise en charge familiale des enfants non accompagnés dans le cadre du projet européen « Fostering Across Borders » (FAB). Ce programme permettra aux familles et aux tuteurs de bénéficier d'une formation pour soutenir d'autres familles avant ou pendant leur expérience de vie avec un enfant non accompagné.

Pour la **Flandre**, le placement en familles d'accueil d'enfants non accompagnés fait partie du système général de placement familial et offre un meilleur accès à différents types de soutien. Il est possible de rester dans une famille d'accueil jusqu'à l'âge de 25 ans. En cas de regroupement familial, il est possible de poursuivre le placement en famille d'accueil pendant une période limitée (pouvant aller jusqu'à six mois), afin de garantir le suivi de l'enfant non accompagné et de ses parents.

Dans les universités flamandes, plusieurs chercheurs scientifiques articulent leurs travaux autour du placement familial des enfants non accompagnés. Il existe également un type particulier de placement, où les très jeunes enfants vont vivre dans une famille d'accueil immédiatement après leur arrivée en Belgique ; dans ce cas, ces enfants et les familles d'accueil bénéficient d'un encadrement rapproché. C'est ce qu'on appelle le *placement simple et rapide* : le soutien provient alors de deux organismes : Minor-Ndako et Foster Care Flanders.

## 1.5 Difficultés liées à la poursuite de la mise en œuvre de l'accueil dans les familles

La principale menace (ou faiblesse) en général dans l'ensemble de la Belgique réside dans le manque chronique de familles d'accueil. Il existe en permanence davantage d'enfants non accompagnés qui aimeraient vivre dans une famille d'accueil que de familles prêtes à accueillir un enfant non accompagné. Cela n'est pas différent du placement familial en général, où l'on constate aussi un manque permanent de familles d'accueil (en particulier pour les adolescents). Pour ce groupe de jeunes, le problème est encore accru en raison des difficultés générales inhérentes à l'adolescence. La plupart des enfants non accompagnés qui arrivent en Belgique ont entre 14 et 18 ans.

La Belgique est confrontée à des difficultés dans la prise en charge de ces placements. Tout d'abord, il serait bon de mieux préparer l'enfant non accompagné avant qu'il ne soit placé en famille d'accueil. Ces familles d'accueil ont également besoin d'un accompagnement intensif et spécialisé par le service de placement familial, pour éviter par exemple, une rupture (lorsqu'un placement familial prend fin de manière inattendue et malencontreuse). Les organismes de placement familial sont également confrontés aux difficultés que rencontrent les familles accueillant un jeune qui a atteint la majorité et qui n'a pas reçu une réponse positive à sa demande de protection. La différence entre la façon dont les services des Affaires étrangères perçoivent ces enfants et l'aide dont un enfant non accompagné a besoin crée des tensions et rend l'encadrement plus difficile. Le degré de volonté politique d'investir dans l'avenir de ces enfants constitue également une menace permanente. Par ailleurs, en mai 2019, il y aura des élections en Belgique : nationales, régionales et européennes.

La principale menace au niveau des **communautés francophone et germanophone** s'est déjà fait sentir. Fedasil a informé Mentor-Escale qu'elle avait décidé d'arrêter le financement d'ici fin 2019. Cela signifie, d'une part, que Mentor-Escale ne sera pas en mesure d'effectuer de nouveaux placements à l'aide de ce financement et, d'autre part, que les placements en cours ne feront plus l'objet d'une prise en charge financière et ne bénéficieront plus d'un soutien psychosocial. Ce changement implique pour Mentor-Escale la recherche d'un autre organisme de financement, dans un délai très court. De plus, il sera compliqué d'organiser des placements dans des familles qui font partie de la famille élargie d'un jeune car Fedasil finance ces placements.

Autre problème : l'encadrement s'arrête lorsque l'enfant non accompagné atteint l'âge de la majorité, même s'il reste dans la famille d'accueil. Une difficulté majeure se pose aussi lorsqu'une crise survient et que les enfants non accompagnés n'ont plus accès à un centre d'accueil, à une « initiative locale d'accueil » ou à un lieu de type « de temporisation ». Puisque le projet n'est pas considéré comme une seconde phase, Mentor-Escale doit trouver une solution avec les tuteurs, comme par exemple demander un mandat à un juge (Services de l'aide à la jeunesse).

Par ailleurs, certaines familles se plaignent d'un manque de stabilité au sein de l'équipe. Ce manque de stabilité est dû à divers facteurs liés aux contraintes affectant le travail sur le terrain - par exemple, les nombreuses heures de déplacement entre le bureau et le domicile des familles dans le cadre du soutien psychosocial - ainsi que le manque de perspectives à long terme pour l'avenir du projet.

## 1.6 Pratiques à développer

Sur l'ensemble du pays, les opportunités sont directement liées au manque de familles d'accueil en Belgique. Les services de placement familial doivent donc continuer à sensibiliser la société belge en général, ainsi que les communautés culturelles ethniques afin d'augmenter le nombre de familles d'accueil disponibles pour l'accueil familial. La poursuite de l'élaboration d'une méthodologie appliquée au regroupement familial et le travail adapté à la culture sont d'autres domaines d'action prioritaires.

Pour la **Flandre**, certains aspects liés à l'encadrement de ces placements doivent être améliorés. Tout d'abord, les agences de placement familial doivent mettre au point une méthode plus adaptée/différente pour préparer les enfants non accompagnés au placement en famille d'accueil. Au cours de ces derniers mois, les ruptures de placement ont été fréquentes, car la réalité de la vie dans une famille d'accueil ne correspond pas toujours aux attentes de l'enfant. Des soins davantage axés sur le traumatisme seront mis en œuvre, avec une forme spécifique d'encadrement pour les enfants non accompagnés et leurs familles d'accueil. Les agences de placement familial amélioreront/augmenteront le recours au réseautage transfrontalier ; le fait de contacter et d'impliquer la famille biologique de l'enfant non accompagné a une très grande importance pour l'encadrement. Les agences tenteront également de créer la possibilité d'une « famille de soutien » disponible pour la famille d'accueil de l'enfant non accompagné, afin que l'éducation puisse être partagée et que la famille d'accueil puisse parfois faire une pause tout en continuant à s'occuper de l'enfant.

Il est également possible de sensibiliser un plus grand nombre de structures d'accueil, de tuteurs, d'autres parties prenantes et d'organismes gouvernementaux à la prise en charge familiale, afin que davantage d'enfants non accompagnés puissent bénéficier d'une prise en charge et d'un soutien. La création de partenariats avec d'autres organisations sur la question du regroupement familial et le

manque de documents juridiques constituent d'autres pistes à creuser pour la période à venir. La poursuite de la recherche scientifique sur la prise en charge familiale est d'une grande utilité pour améliorer la qualité du soutien ou de l'encadrement offerts par les organismes de placement familial.

Pour les **communautés francophone et germanophone**, le contexte général de la perte et du manque de financement rend nécessaire l'adaptation de la méthodologie, afin de maintenir un encadrement de bonne qualité pour les enfants non accompagnés et leurs familles d'accueil, tout en travaillant efficacement et en garantissant la continuité du projet.

Opportunités :

1. Méthodologie unifiée

Jusqu'à fin 2019, le projet s'inscrit dans le cadre d'une convention fédérale et d'une convention de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette double convention implique des exigences différentes, un système administratif propre à chaque convention et des ajustements méthodologiques. Travailler dans le cadre d'une convention unique permettra d'harmoniser tous les niveaux du projet (méthodologique, administratif, suivi, etc.).

2. Jugement plus juste des situations de placement en famille d'accueil

Il existe des disparités concernant certaines prestations auxquelles les familles peuvent prétendre, car celles-ci dépendent de la convention. L'aide sociale familiale, par exemple, a été systématiquement allouée aux familles dans le cadre de la convention Fédération Wallonie-Bruxelles ; en revanche, toutes les familles entrant dans le cadre de la convention fédérale ne l'ont pas reçue.

3. Présence à l'international

Participation de Mentor-Escale (projet de placement familial) au projet AMIF2020 (soumis à l'UE) supervisé par l'OIM.

## 1.7 Participation des enfants à l'analyse de la situation

Mentor-Escale a mené des entretiens avec deux enfants non accompagnés afin d'obtenir des témoignages sur leur expérience du système d'accueil et, plus particulièrement, sur leur expérience au sein des structures d'accueil et des familles d'accueil. La transcription de ces témoignages confirme certaines problématiques décrites ci-dessus.

## 2. RECOMMANDATIONS

### 2.1 Au niveau national

Au niveau national, il existe un besoin permanent de familles d'accueil pour les enfants non accompagnés. Les agences de placement familial recommandent donc de mener des actions continues de sensibilisation pour informer les citoyens belges sur la prise en charge familiale des enfants non accompagnés. Recruter plus de familles d'accueil constitue la recommandation la plus importante.

Autre recommandation : préparer les enfants non accompagnés de manière plus appropriée à ce qu'implique réellement la vie dans une famille d'accueil.

### 2.2 Au niveau régional

#### **Flandre**

Pour la Flandre, il est fortement recommandé de mettre en œuvre une prise en charge davantage axée sur les traumatismes, en créant une forme spécifique d'encadrement pour les enfants non accompagnés et les familles d'accueil. Le recours à la mise en réseau transfrontalière devrait être amélioré et accru ; contacter et impliquer la famille biologique de l'enfant est également d'une grande utilité pour l'encadrement. Les agences doivent également tenter de créer la possibilité d'une « famille de soutien » disponible pour la famille d'accueil de l'enfant non accompagné, afin que l'éducation puisse être partagée et que la famille d'accueil puisse parfois faire une pause tout en continuant à s'occuper de l'enfant. Il est recommandé de poursuivre les recherches scientifiques sur ce thème.

#### **Communautés francophone et germanophone**

L'accueil en famille d'accueil donne aux enfants non accompagnés la possibilité de grandir dans un environnement sûr, leur permettant de s'intégrer pleinement dans la société belge, ce qui est recommandé par l'article 20 de la Convention internationale des droits de l'enfant (signée par la Belgique le 16 décembre 1991). De plus, certains de ces projets ont un taux de réussite supérieur à 90 %. Il est donc regrettable que, malgré ces avantages, les programmes ne puissent bénéficier d'un financement garanti, ni d'accords structurels. Pourtant, ces éléments sont primordiaux pour le suivi en continu des familles d'accueil par des organismes professionnels formés aux questions spécifiques de l'exil et du placement familial.

Les recommandations de Mentor Escale à l'intention des politiques sont donc les suivantes :

- Renforcer et sécuriser les initiatives pilotes par le biais d'accords et de financements (durée de 3 à 5 ans) au niveau fédéral (Fedasil) et la Fédération Wallonie - Bruxelles. Cela permettrait d'établir des synergies entre les différents niveaux de gouvernement
- Intégration harmonieuse du modèle de placement familial à la trajectoire de l'enfant non accompagné, jusqu'à la deuxième phase de l'accueil (à inclure dans la loi consacrée à l'accueil)
- Veiller à ce que le développement et l'ancrage des projets continuent d'être mis en œuvre par des organismes sur le terrain, qui ont une grande expertise dans le soutien aux enfants non accompagnés

- Assurer les moyens nécessaires à l'identification des enfants non accompagnés, à une sélection responsable des familles, au suivi pluridisciplinaire des situations d'accueil, ainsi qu'au recrutement des familles d'accueil
- Sécuriser les placements Fedasil

Après trois ans d'expérience sur le terrain, la proposition de Mentor-Escale consiste à améliorer et à développer sa méthodologie :

- Étude des profils des enfants non accompagnés
- Élaboration du projet avec des familles qui connaissent déjà les enfants
- Réunions où les apparentements sont effectués
- Amélioration de la méthodologie pour construire le projet avec de nouvelles familles
- Personnel supplémentaire pour le centre administratif
- Formation des familles sélectionnées notamment à l'aide du manuel FAB (Fostering Across Borders)

## 3. PLAN D'ACTION

### 3.1 Au niveau national

- Sensibiliser l'opinion publique et la population en général à la prise en charge familiale des enfants non accompagnés sur le plan politique et institutionnel
- Les services de placement familial enverront ce rapport aux autorités nationales et régionales en juin/juillet 2019
- Les services de placement familial organiseront des séances d'information quatre fois par an en 2019-2020 pour les citoyens susceptibles d'être intéressés par l'accueil d'un enfant non accompagné au sein de leur famille
- En 2019-2020, Les services de placement familial amélioreront leur méthodologie afin de mieux préparer les enfants non accompagnés à la vie en famille d'accueil

### 3.2 Au niveau régional

#### **Flandre**

- Au cours de l'année 2019, les agences de placement familial mettront en place une campagne de sensibilisation et de recrutement (par l'intermédiaire des médias sociaux, entre autres)
- Au cours de l'année 2019, l'agence d'accueil établira des plans détaillés d'encadrement en s'appuyant sur les traumatismes vécus, à l'attention des enfants non accompagnés et des familles d'accueil
- Au cours de l'année 2019 et sur une base régulière, une attention sera accordée en continu à l'amélioration de l'encadrement de ces placements, en s'appuyant sur les travaux de recherche scientifique menés et sur l'expérience acquise sur le terrain

#### **Communautés francophone et germanophone**

En termes politiques :

- En ce qui concerne les prochaines élections, le service de placement familial sera probablement confronté à de nouveaux acteurs politiques. Et ces nouvelles parties prenantes devront être sensibilisées au projet et à la nécessité de bénéficier d'un financement sûr et à long terme. Cette sensibilisation devrait commencer en mai 2019 et se concentrer sur la réalité et les besoins du terrain

Au niveau du service de placement familial :

- En juin 2019, elle commencera à mettre en place une unité chargée d'enquêter sur la situation des enfants non accompagnés. L'objectif est de raccourcir les délais et de permettre aux travailleurs sociaux sur le terrain de se concentrer sur leur mission auprès des enfants non accompagnés et des familles d'accueil
- Améliorer la méthodologie pour les familles qui connaissent déjà les enfants non accompagnés (sans avoir pourtant de lien de parenté avec l'enfant) avant fin 2019

- Organiser davantage de réunions d'apparement. Cela se fera dès qu'une famille d'accueil sera prête, afin que les familles et les enfants non accompagnés n'attendent pas trop longtemps
- Embaucher du personnel supplémentaire pour le centre administratif entre juin et octobre 2019, afin que les travailleurs sociaux soient plus disponibles sur le terrain pour les enfants non accompagnés et leurs familles d'accueil
- A partir d'avril 2019, les familles et les tuteurs sélectionnés seront formés à l'utilisation du manuel Fostering Across Borders (FAB), ce qui leur permettra de soutenir d'autres familles ayant moins d'expérience dans l'accueil des enfants non accompagnés

## 4. PLAN DE DIFFUSION

Ce rapport national sera remis à toutes les parties prenantes concernées dans le contexte national belge : au gouvernement fédéral (Fedasil), au service national de tutelle (Dienst Voogdij - Service des tutelles), à la plate-forme Mineurs en exil et à la Croix-Rouge.

Pour la **Flandre**, le rapport sera remis au gouvernement flamand, au Département de la protection de la jeunesse, aux équipes de gestion des cinq agences régionales de placement familial, aux travailleurs en placement familial qui s'occupent de l'accueil des enfants non accompagnés dans les familles d'accueil, aux centres d'accueil qui offrent un encadrement spécialisé aux enfants non accompagnés en Flandre, aux ONG qui travaillent avec les réfugiés, (Vluchtelingenwerk Vlaanderen, notamment), ainsi qu'à Solentra (centre de soins spécialisé dans le soin des traumatismes). Il y aura également une nouvelle campagne (sur les réseaux sociaux, entre autres) pour recruter davantage de familles d'accueil, et le rapport national sera mentionné (si possible) dans ces articles de presse.

Les **communautés francophone et germanophone** prendront des mesures similaires à celles de la Flandre, en remettant le rapport national à la Plate-forme citoyenne (aide aux migrants), au Service de protection de la jeunesse, aux services de placement familial de l'Aide à La Jeunesse, à divers services sur le terrain qui fournissent un soutien psychologique (Exil, Ulysse, etc.) et aux services d'aide au regroupement familial et à la recherche de logement (Convivial, Caritas international, etc.). Au niveau international, Mentor-Escale enverra le rapport national à l'OIM, au HCR et à nos partenaires du projet ECETT.

# ANNEXE

## Formation Alfaca en Belgique

La formation ALFACA a eu lieu les 28 février et 1er mars 2019 à Bruxelles. Les participants étaient tous des travailleurs du secteur du placement familial qui s'occupent d'enfants non accompagnés dans leur région. Des travailleurs de Mentor-Escale, Minor-Ndako et des agences de placement familial flamandes ont participé à la formation ALFACA<sup>9</sup>.

Étant donné que la formation ALFACA avait déjà été dispensée dans le contexte national belge et que la mise en œuvre de la prise en charge familiale en est à un stade de développement ultérieur, cette formation ALFACA s'est concentrée sur le partage d'expertise et de connaissances, plutôt que sur l'explication de la méthodologie ALFACA.

Le contenu de la formation ALFACA a été utilisé pour structurer ces sessions de formation, mais les principaux points d'intérêt ont été les suivants :

- La réunification familiale et les défis psychosociaux que ce « nouveau » thème engendre au niveau des familles d'accueil et des travailleurs sociaux
- Le thème des enfants non accompagnés qui n'obtiennent pas de permis de séjour en Belgique. Comment gérer cette difficulté ? Quelles sont les conséquences d'une vie menée sans statut légal ?

La plupart des participants étaient satisfaits de la formation, et le point le plus utile mentionné par tous les participants était la possibilité d'échanger les bonnes pratiques et l'expertise engrangées. L'échange de ces bonnes pratiques et la recherche de solutions à la fois meilleures et mieux adaptées à certaines difficultés auxquelles sont confrontés les accueillants et les travailleurs sociaux permettent d'améliorer la qualité des placements des enfants non accompagnés et de l'aide apportée à leurs accompagnants.

Les résultats positifs de la prise en charge familiale au sein des familles d'accueil ont eu pour conséquence que ce type de prise en charge est désormais bien accueilli et soutenu par le gouvernement flamand. Le placement familial flamand est donc en train de passer d'une durabilité « politique » à une durabilité quotidienne de ces prises en charge familiales.

---

<sup>9</sup> Dans le cadre du premier projet ALFACA, Nidos (Pays-Bas), en coopération avec Minor-Ndako (Belgique), Jugendhilfe Süd-Niedersachsen (Allemagne), OPU (République tchèque), la Croix-Rouge danoise et KIJA (Autriche) ont développé une formation destinée aux professionnels travaillant avec les familles d'accueil qui s'occupent d'enfants non accompagnés. L'objectif du projet était de développer et d'améliorer l'accueil des enfants non accompagnés dans les familles, en fournissant aux professionnels les outils nécessaires en la matière, et en leur apprenant à les utiliser. La période de mise en œuvre du projet s'est déroulée du 1er octobre 2015 au 1er avril 2017, et le projet a été cofinancé par la Commission européenne.